



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 519-2026


ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 519-2026 (Règlement modifiant le Règlement no 402-2019 de gestion contractuelle afin de se conformer au nouveau régime juridique en matière de gestion contractuelle des organismes municipaux)* était adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026.

L'objet du *Règlement n° 519-2026* est de modifier le *Règlement no 402-2019 de gestion contractuelle* afin de se conformer au nouveau régime juridique en matière de gestion contractuelle des organismes municipaux, notamment par l'adoption de mesures favorisant l'acquisition responsable et imposant l'obligation de réaliser l'évaluation sérieuse des besoins avant d'entreprendre toute procédure d'attribution de contrat.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.


Fait à Windsor,
Ce 6 mai 2026


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 6 mai 2026, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 6 mai 2026


M^e Edwin John Sullivan
Greffier